

Séance du :

18/02/2022

Date de la convocation :

10/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022_14	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 18 février à 14h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : Location d'un appartement Meublé

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de louer l'appartement du rez-de-chaussée de la Maison Maurin en « Meublé », pour la saison estivale 2022.

Il propose de fixer le montant du loyer de cette location

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, Décide**

- **DE LOUER** en Meublé l'appartement du rez-de-chaussée de la Maison Maurin, au prix de 750 € mensuel (charges comprises)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette location.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 10 MARS 2022
et publication le: 10 MARS 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

